



*Communiqué
Pour diffusion immédiate*

SAINT-VICTOR : SURPLUS DE 270 927 \$ EN 2022

(Saint-Victor, 10 mai 2023) Suivant le dépôt des états financiers 2022, la Municipalité de Saint-Victor a encaissé 4 715 124 \$ en revenus et a autorisé des dépenses de 4 444 187 \$, générant un surplus de 270 927 \$.

À cela, on doit rajouter 212 318 \$ pour la réserve pour les infrastructures en aqueduc, égout et assainissement. Le maire Jonathan V. Bolduc a apporté ces précisions : *Globalement, la situation de la Municipalité est bonne. Cependant, le surplus plus modeste obtenu en 2022 reflète bien l'impact de la hausse généralisée des coûts, qu'il s'agisse du carburant, des salaires et des intrants, confronté au gel de plusieurs taxes, dont la foncière et certaines autres, qui s'est poursuivi en 2022. On ne doit pas s'alarmer, mais la période à venir sera moins facile. D'importants investissements seront aussi nécessaires sur notre réseau d'aqueduc et égouts, pour lesquels on ira d'abord chercher toutes les subventions possibles, et dont notre Fonds de réserve en aqueduc, égout et assainissement sera mis à contribution.*

Par ailleurs à la séance de mai, la Municipalité a procédé au remboursement d'un prêt restant de 188 300 \$ ayant été contracté en 2012, prélevé à même le surplus libre non affecté. *Le taux aurait passé de 3,2% à environ le double - le fait d'avoir des réserves nous permet d'éviter de devoir payer beaucoup plus cher en intérêts, a rajouté le maire Bolduc.* Au 31 décembre 2022, le bas de laine total s'élevait plus de 2M\$, dont 773 204 \$ pour l'aqueduc et égout ainsi que 1 231 941 \$ en surplus libre.

Matières organiques - Avènement du bac brun

Au même titre que les autres municipalités de la MRC Beauce-Centre, Saint-Victor est l'une de celles dont les résidents du périmètre urbain ont reçu ces dernières semaines un bac brun, afin de dévier les matières organiques des sites d'enfouissement. Les résidents des secteurs ruraux ont pour leur part obtenu un composteur domestique. Tout cela s'inscrit dans l'obligation qu'ont les municipalités d'assumer la gestion leurs matières organiques au 1er janvier 2025, tel que décrété par le gouvernement du Québec. *Le coût d'envoyer les déchets au dépotoir augmente tellement que ce sera une bargain d'agir pour l'environnement. Eh oui, c'est encore de l'adaptation, mais en définitive, on sera tous gagnants de se joindre au mouvement a conclu le maire Bolduc.*

- 30 -

Source: Jonathan V. Bolduc
Contact: 418-588-6854 / maire@st-victor.qc.ca